



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire du 13 septembre 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 761 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Ce règlement a pour objet de permettre à une personne de soumettre une demande de dérogation à certains règlements d'urbanisme et de permettre au conseil municipal d'accorder ou non cette dérogation au regard de certains critères d'évaluation.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 22 septembre 2022

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier
Greffière-trésorière